PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase siégeant à huis clos, ce mardi 2 mars 2021, à 19 h 40, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: Madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast.

Sous la présidence de Monsieur Christian Martin, maire

Assiste également à la séance, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés. 2021-03-024 **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Monsieur Christian Martin, vérifie le quorum et ouvre la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 mars 2021 et que la municipalité de Saint-Damase est présentement en zone rouge ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et qu'une diffusion des délibérations soit disponible dès que possible après la tenue de la séance.

ADOPTÉE

Rés. 2021-03-025 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question du public n'est parvenue par la poste ou courriel.

Rés. 2021-03-026 **ADOPTION DES COMPTES AU 28 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes payés et à payer pour la période du 1er au 28 février 2021, au montant 337 761,68 $ soit approuvé.

Que ce bordereau portant le numéro 2021-03-026 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2021-03-027 **REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU FONDS DE ROULEMENT-FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL-**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2020-09-119, le conseil municipal accordait un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil était autorisé à débourser une somme de 74 002,87 $ plus taxes payable par le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE le projet est terminé et que le coût total est de 73 406,58 $ taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses prévues pour l'année 2020 ne furent réalisées et que ses montants se retrouvent au surplus de l'année 2020 au poste budgétaire surplus accumulé non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité de procéder au remboursement anticipé du fonds de roulement d'un montant de 73 406,58 $ puisé à même le surplus accumulé non affecté, ce qui n'a aucun effet sur la charge fiscale des contribuables.

ADOPTÉE

Rés. 2021-03-028 **ÉTAT DES TAXES MUNICIPALES À RECEVOIR AU 2 MARS 2021**

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal du Québec stipulant qu'un état mentionnant les noms et états des taxes municipales dues à la municipalité doit être déposé au conseil municipal pour approbation;

CONSIDÉRANT que certains propriétaires ont pris des ententes de paiement et que ces ententes sont respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité d'approuver l'état des taxes municipales à recevoir en date du 2 mars 2021;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire parvenir un avis aux propriétaires ayant des taxes non payées pour l'année 2019, n'ayant pas d'entente de paiement, un dernier avis de taxes impayées avant l'envoi du dossier à la MRC des Maskoutains, le 19 mars prochain;

QU'après cette date, aucun paiement ne pourra être enregistré à la municipalité, mais uniquement à la MRC des Maskoutains avec des frais supplémentaires de perception.

ADOPTÉE

Rés. 2021-03-029 **RAPPORT ANNUEL DE L'AN 9 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter le rapport annuel pour l'an 9 du schéma de couverture de risque incendie;

CONSIDÉRANT QUE tous les éléments ont été analysés et complétés par les représentants du service incendie et validés par le directeur incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel de l'an 9 du schéma de couverture de risque incendie, tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 2021-03-030 **ÉQUIPE RÉGIONALE DE RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES D'INCENDIE-INTENTION (RCCI)**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 21-01-25, la MRC des Maskoutains propose la création d'une équipe régionale de recherche des causes et des circonstances d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du rapport concernant la création d'une équipe régionale de recherche des causes et des circonstances d'incendie (RCCI) daté du 22 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu

D'informer la MRC des Maskoutains à l'effet que la municipalité de Saint-Damase a l'intention de participer à l'entente de services concernant la création d'une équipe régionale de recherche des causes et des circonstances d'incendies (RCCI).

ADOPTÉE

Rés. 2021-03-031 **APPROBATION DU DEVIS POUR LE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ ET MANUEL– SAISON 2021**

CONSIDÉRANT que le devis pour le rapiéçage mécanisé et manuel pour la saison 2021 est présenté à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'envoi du devis pour le rapiéçage mécanisé et manuel sur invitation auprès de différents entrepreneurs;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit nommée responsable en octroi de contrat afin de fournir les informations administratives et techniques concernant l'appel d'offres;

QUE l'ouverture des soumissions aura lieu le 24 mars 2021, à 10 h 00, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase.

ADOPTÉE

Rés. 2021-03-032 **APPROBATION DU DEVIS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE -2021**

CONSIDÉRANT le devis présenté pour le marquage de la chaussée pour la saison 2021, pour les lignes jaunes centrales et lignes d'arrêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire parvenir à différents entrepreneurs le devis préparé à cet effet;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit nommée responsable en octroi de contrat afin de fournir les informations administratives et techniques concernant l'appel d'offres;

QUE l'ouverture des soumissions aura lieu le mercredi 24 mars 2021 à 10 H 30, à la mairie située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

ADOPTÉE

Rés. 2021-03-033 **APPROBATION DU DEVIS POUR L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE**

CONSIDÉRANT QUE le devis pour l'achat d'une rétrocaveuse est présenté à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au dépôt du devis sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans un journal régional;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit nommée responsable en octroi de contrat afin de fournir les informations administratives et techniques concernant l'appel d'offres;

QUE l'ouverture des soumissions aura lieu le 25 mars 2021, à 11 h 05, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase.

ADOPTÉE

Rés. 2021-03-034 **MANDAT POUR REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE -USINE DE FILTRATION**

CONSIDÉRANT QUE la demande de soumission auprès de trois fournisseurs pour le remplacement de conduites d'eau potable à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs ont répondu à l'invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité de mandater Plomberie Chauffage St-Hyacinthe inc. pour procéder au remplacement des conduites d'eau potable à l'usine de filtration, pour un montant de 24 352,36 plus taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises au poste budgétaire suivant: 02-412-00-521.

ADOPTÉE

Rés. 2021-03-035 **ACHAT D'UNE POMPE FLYGT USAGÉE POSTE D'ÉGOUT « PRINCIPAL »**

CONSIDÉRANT les besoins et l'économie en frais de location lors d'entretien préventif des pompes au poste de pompage « principal »;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité

DE procéder à l'achat d'une pompe usagée FLYGT, NP3127MT-6'' pour le montant de 9 000,00$ plus taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises au poste budgétaire suivant: Surplus accumulé affecté aux équipements (59-131-14) et que la dépense soit comptabilité au poste budgétaire 23-055-10-721.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière séance.
-Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : approbation du règlement numéro 129
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : mise en berne du drapeau du Québec, 11 mars, journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19

Rés. 2021-03-036 **MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) NOMINATION**

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme prendra fin le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT que chaque membre actuel désire continuer pour un mandat de deux ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité comme suit :

Madame Sylvie Forest, 48 rue Principale, contribuable résidante;
Madame Carole Blanchette, 80, rue Mgr Lussier, contribuable résidante;
Monsieur Jocelyn Martin, 58, rue Sainte-Marie, contribuable résidant;
Monsieur Nicolas Beauregard, 140, rang d'Argenteuil, contribuable résidant;
Monsieur Alain Robert, conseiller;
Monsieur Yves Monast, conseiller;
Monsieur Yvon Laflamme, conseiller suppléant;

Que le mandat des membres dudit comité prendra fin le 30 avril 2023;

ADOPTÉE

Rés. 2021-03-037 **ACHAT D'UN TABLEAU DE POINTAGE NUMÉRIQUE POUR LE TERRAIN DE BALLE**

CONSIDÉRANT le projet déposé pour l'achat d'un tableau de pointage numérique pour le terrain de balle;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la ligue de balle donnée de Saint-Damase et des entreprises de la municipalité à participer financièrement à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un tableau de pointage numérique de la compagnie Pointage Pro pour la somme de 5 389,00 $ plus taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises au poste budgétaire suivant: Fonds de parcs et terrain de jeux (59-152-10) et que la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 23-084-30-722

ADOPTÉE

RÉS. 2021-03-038 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 50.

ADOPTÉE

M. Christian Martin Maire	Mme Johanne Beauregard Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Christian Martin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Martin, maire